



Cédric Lomba

Président de l'Association française de sociologie

cedric.lomba@cnrs.fr

Fanny Jedlicki

Présidente de l'Association des sociologues enseignant-e-s du supérieur

fanny.jedlicki@univ-rennes2.fr

Christophe Jaffrelot

Président de l'Association française de science politiques

christophe.jaffrelot@sciencespo.fr

Paris, le 7 mars 2023

Objet : Protection et soutien à l'égard de Pinar Selek

Monsieur l'ambassadeur,

En tant que représentants et représentante des deux principales associations françaises de sociologues (Association française de sociologie et Association des sociologues enseignant-e-s du supérieur) et de la principale association de sciences politiques (Association française de science politique), nous souhaitons attirer la haute attention de l'État sur la situation d'une collègue universitaire française, Pinar Selek, injustement accusée au mépris des libertés académiques, gages d'une science d'excellence.

Enseignante-chercheuse associée en sociologie à l'Université Côte d'Azur, d'origine turque et naturalisée française en 2017, Pinar Selek a été injustement accusée, condamnée et incarcérée pour un crime qu'elle n'a pas commis. En juillet 1998, elle fut accusée d'une explosion mortelle au gaz sur le marché aux épices d'Istanbul, qualifiée d'attentat. Elle est emprisonnée pendant deux ans. Selon diverses expertises, l'explosion était accidentelle : Pinar Selek est acquittée à quatre reprises. Le 21 juin 2022, la Cour Suprême de Turquie a annulé le quatrième acquittement (2014). Elle fait désormais l'objet d'une mesure de mandat d'arrêt international demandant son emprisonnement (à perpétuité) immédiat, avant même que le Tribunal criminel d'Istanbul ne se soit prononcé : l'audience est prévue le 31 mars 2023.

De nombreuses voix nationales et internationales de divers milieux (académiques, artistiques, politiques, humanitaires, etc.) se sont faites entendre pour condamner ces persécutions et cet acharnement sans fondement.

Au nom de la liberté académique consacrée par la loi de Programmation de la Recherche en novembre 2020, des responsables de nos trois associations professionnelles prendront part à la délégation française (rassemblant universitaires, représentant.e.s d'associations humanitaires et personnalités publiques) qui sera présente lors de l'audience à Istanbul le 31 mars 2023 pour porter le message de « Justice pour Pinar Selek ». Nous défendrons l'honneur de notre collègue, sa liberté de circulation, sa liberté de mener des recherches et d'enseigner, et la liberté de publication de ses œuvres.

Pour ces raisons, nous demandons à l'Etat turc de permettre l'exercice d'une justice indépendante et respectueuse des libertés académiques, permettant l'acquittement définitif de notre collègue, qui est aujourd'hui une scientifique française. Nous lui demandons également de veiller à la sécurité et liberté de circulation des membres de la délégation française venus observer l'audience du 31 mars 2023 au Tribunal criminel d'Istanbul.

En restant à votre disposition pour d'autres informations.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'ambassadeur, nos respectueuses salutations.

Cédric Lomba



Fanny Jedlicki



Christophe Jaffrelot

